

QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES

Répondre aux questions et offrir des aides au personnel scolaire

Les informations ci-dessous sont d'ordre général et ne constituent pas des conseils juridiques. Chaque cas individuel est différent, et les conseils peuvent varier en fonction de la situation.

1. Qu'est-ce qu'un discours de haine ?

‘Le discours de haine est un discours qui offense, menace ou insulte les groupes en fonction de la race, de la couleur, de la religion, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle, de l'handicap ou d'autres traits’. Un groupe dans ce contexte désigne votre groupe d'affinité, par exemple, Chinois, Hispanophone, musulman, noir, gay/lesbienne/ transgenre, etc.

2. Comment faire face au discours de haine à l'école ?

Ces trois ressources facilement disponibles peuvent vous fournir des outils faciles pour affronter les discours haineux.

- Howard Stevenson, de la *Graduate School of Education* de la *University of Pennsylvania*, mentionne que ‘depuis l'élection présidentielle, il y a eu un pic dans l'harcèlement racial et ethnique. Beaucoup de ces incidents se produisent dans les écoles du Niveau K au 12.’ M. Stevenson donne des conseils sur la façon dont les éducateurs peuvent protéger leurs élèves et se prendre eux-mêmes en charge. <http://www.gse.upenn.edu/news/educators-playbook/how-confront-hate-speech-school>
- Le *Southern Poverty Law Center* : <http://www.splcenter.org> est une organisation de défense des droits civiques qui se consacre à la lutte contre la haine et la bigoterie et à la défense des membres les plus vulnérables de notre société. En utilisant les résolutions de conflits, l'éducation et d'autres formes de plaidoyers, le SPLC travaille vers le jour où les idéaux d'égalité de justice et d'égalité des chances seront une réalité. Le centre surveille actuellement les rapports de harcèlement et d'intimidation raciaux à la suite de l'élection présidentielle et fournit des ressources liées à la lutte contre la haine. Il est aussi également l'organisation-cadre qui fournit des ressources aux enseignants et aux éducateurs grâce au programme appelé *Enseigner la Tolérance* (www.tolerance.org).
- L'*Anti-Defamation League* : <http://www.adl.org>. La Ligue Anti-Diffamation (ADL) a été fondée en 1913 ‘pour arrêter la diffamation du peuple juif et pour assurer la justice et le traitement équitable à tous.’ L'ADL, l'une des premières agences de droits civiques et de relations humaines de la nation, lutte contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de bigoterie, défend les idéaux démocratiques et protège les droits civils de tous.

3. Le discours haineux est-il la même chose qu'un crime haineux ?

Non. ‘Un crime haineux est un acte motivé par un préjugé ou un parti pris.’ Pour être un crime haineux, l'acte doit être criminel - et non une simple expression d'une opinion intolérante. Certaines offenses deviennent des crimes haineux à cause de ce qui a motivé l'acte criminel. Quand certains crimes sont commis à cause de la race, de la couleur, de la religion, de l'origine nationale ou de l'ascendance réelle ou perçue de la victime, alors un crime haineux a été commis en Pennsylvanie.

4. Que dois-je faire si je suis témoin, entendu ou victime d'un crime haineux ?

Appeler immédiatement le 911.

5. Que puis-je faire s'il y a des incidents de haine, de parti pris, de préjugés ou de violence à l'encontre de quelqu'un dans mon école ?

Le District Scolaire de Philadelphie a de strictes politiques qui protègent notre communauté.

- Règlement 102 ‘L'éducation multiraciale-multiculturelle’ a été développée pour ‘favoriser la connaissance et le respect de toutes les races, groupes ethniques, classes sociales, sexe, religions, handicaps, orientations sexuelles (perçues ou connues) et identités sexuelles (perçues ou connues).’

- Règlement 252 ‘Elèves transgenres et non conformes aux sexes’ a été élaborée ‘pour assurer la sécurité, l’équité et la justice pour tous les élèves, indépendamment de leur identité sexuelle ou de leur expression sexuelle afin qu’ils puissent atteindre leur plein potentiel humain et intellectuel.
- Règlement 248 ‘Harcèlement’. Ce règlement définit clairement l’harcèlement comme une conduite verbale, écrite, graphique et / ou physique indésirable liée au sexe, à l’âge, à la race, à la couleur de la peau, à l’orientation sexuelle (connue ou perçue), à l’identité (connue ou perçue), la religion, l’handicap, la maîtrise de la langue anglaise, le statut socio-économique et/ou l’opinion politique d’une personne. L’harcèlement est :
 - menacer ou harceler, intimider ou agresser physiquement un autre élève
 - écrire des graffitis contenant un langage offensant et dérogatoire pour les autres
 - faire des plaisanteries dérogatoires ou des injures ou des insultes dirigées contre d’autres
 - stéréotypes négatifs ou actes hostiles dérogatoires à d’autres
 - des documents écrits ou graphiques contenant des commentaires ou des stéréotypes qui sont affichés, diffusés ou imprimés ou imprimés sur des vêtements qui sont dérogatoires pour d’autres

L’harcèlement doit être immédiatement signalé au Principal de l’école ou à son représentant ou à tout autre membre du personnel de l’école, y compris les enseignants, les conseillers d’orientation, les entraîneurs et les administrateurs. Tout membre du personnel qui reçoit un tel rapport doit aviser immédiatement le Principal ou la personne désignée. Et si le comportement persiste ou si l’école ne prend pas des mesures, les élèves ou les parents ou tuteurs doivent signaler l’incident à la Hotline du District au 215-400-SAFE.

- Règlement 249 L’intimidation et la cyber-intimidation sont le résultat de la reconnaissance de l’impact négatif que l’intimidation a sur la santé, le bien-être et la sécurité des élèves et sur l’environnement d’études. L’intimidation peut être générée par un acte ou une série d’actes physiques, psychologiques, verbaux, non verbaux, écrits ou électroniques intentionnels dirigés contre un autre élève ou un groupe d’élèves, qui se produisent à l’intérieur ou à l’extérieur d’un établissement scolaire, qui soient sévères, persistants ou omniprésents et ont pour effet de faire l’une des choses suivantes :
 - 1. Interférence substantielle dans l’éducation d’un élève.
 - 2. Création d’un environnement d’études menaçant et hostile.
 - 3. Interruption importante dans le fonctionnement ordonné de l’école.

L’intimidation se caractérise par les trois (3) critères suivants :

1. Il s’agit d’un comportement agressif intentionnel ou délibéré, ou d’un acte préjudiciable, et
2. Elle est répétée dans le temps, et
3. Il se produit dans une relation interpersonnelle où il y a un déséquilibre de pouvoir (par exemple une (1) personne est physiquement plus grande, plus forte, mentalement plus rapide ou socialement plus puissante). L’intimidation prend de nombreuses formes et peut inclure une variété de comportements.

Tel que définie dans le présent règlement, l’intimidation fait référence à une action directe ou indirecte, qui peut comprendre, sans s’y limiter à :

1. Physique - toucher, frapper, coups de pied, pousser, bousculer, avoir une autre personne blesser quelqu’un d’autre.
2. Vocale - insultes, taquineries, railleries, commérages, et répandre des rumeurs.
3. Non- vocale - intimidation, gestes obscènes, isolement, exclusion, harcèlement, cyber-intimidation (intimidation qui se produit par l’utilisation de dispositifs électroniques ou de communication par le biais de réseaux sociaux, courrier électronique, messagerie instantanée,

messages en texte, tweets, partage de photos et de vidéos, *chat rooms*, tableaux de plaintes ou sites de la toile).

Le règlement définit également le milieu scolaire en indiquant qu'il s'agit de l'école, des terrains de l'école, des véhicules scolaires, d'un arrêt d'autobus désigné, en transit de et l'école ou de toute activité hors site parrainée, supervisée ou sanctionnée par l'école.

6. Où puis-je trouver des informations sur la diversité ?

Il existe de nombreux sites Web, des livres, des organisations et des individus disponibles pour vous aider. Ce qui suit est une courte liste, mais nous développons une boîte à outils pour les éducateurs qui auront une liste complète.

- Enseigner la Tolérance : <http://www.tolerance.org/>. Enseigner la Tolérance a des ressources liées à la discussion avec les élèves sur les élections post-électorales, le travail avec les enfants sur les questions liées à l'inclusion et de résistance aux préjugés.
- Boîte à outils multiculturelle : <http://www.awesomelibrary.org/multiculturaltoolkit.html>
Cette boîte contient des recherches sur les styles de collaboration de divers groupes ethniques et culturels. Elle offre des ressources qui discutent des obstacles à la collaboration interculturelle et fournissent des méthodes pour évaluer et améliorer les modèles de communication et la compétence culturelle. Les ressources comprennent : Les étapes de la sensibilité interculturelle, Comment utiliser des comparaisons des Modèles culturels, des Modèles de communication et des hypothèses, un Résumé des styles de communication normative et des valeurs, et dix Mythes qui empêchent la collaboration entre les cultures.
- Centre de linguistique appliquée : <http://www.cal.org/>. Le Centre de linguistique appliquée (*Center for Applied Linguistics – CAL*) est un organisme privé sans but lucratif, basé à Washington DC. La mission du CAL est de fournir des ressources culturellement sensibles liées à la langue et à la culture afin d'améliorer les techniques de communication. Leur travail vise à améliorer l'enseignement des langues, à résoudre les conflits liés à la culture, à mener des recherches qui fusionnent le langage avec la culture et à fournir des ressources qui démontrent l'importance de la compréhension culturelle dans la communication. Le site comprend de l'information sur l'ESL pour adultes, l'éducation bilingue, l'éducation des immigrants, les langues patrimoniales, l'enseignement protégé et d'autres sujets qui favorisent la compétence culturelle dans l'éducation.

7. Qu'est-ce que l'islamophobie ?

‘L'islamophobie est la peur ou la haine de l'Islam et des musulmans. Elle existe depuis des siècles, mais est devenue plus explicite, plus extrême et plus dangereuse à la suite des attentats terroristes du 11 septembre. Ce phénomène favorise et perpétue les stéréotypes anti-musulmans, la discrimination, le harcèlement et même la violence. Cela a un impact négatif sur la participation des musulmans américains à la vie publique’.

8. Existe-t-il des organisations dans la région qui prônent et éduquent la communauté au sujet des musulmans ?

Oui, l'une des meilleures ressources est la région est le Conseil sur les relations américano-islamiques (*Council on American-Islamic Relations – CAIR*) : <http://www.cair.com>. ‘La vision du CAIR est d'être un des principaux défenseurs de la justice et de la compréhension mutuelle. La mission du CAIR est de renforcer la compréhension de l'Islam, d'encourager le dialogue, de protéger les libertés civiles, de responsabiliser les musulmans américains et de bâtir des coalitions qui favorisent la justice et la compréhension mutuelle. Le CAIR dispose d'un département chargé de surveiller et de combattre l'islamophobie, de suivre les sources et les incidents d'islamophobie à travers le pays et de produire des fiches d'information pour débarrasser les fausses informations qui ont été diffusées sur l'islam et les musulmans.

9. Où puis-je trouver de l'information et des exemples de pratiques exemplaires et prometteuses sur le travail et la vie avec les réfugiés et les musulmans ?

Il existe une excellente organisation appelée Bienvenue en Amérique (*Welcoming America*). Ils ont compilé d'excellentes ressources et élaboré un document intitulé 'Voisins ensemble : pratiques prometteuses pour renforcer les relations avec les réfugiés et les musulmans' (*Neighbors Together: Promising Practices to Strengthen Relations with Refugees and Muslims*). Vous pouvez y accéder en allant à : www.welcomingamerica.org

10. Quelle est la différence entre un immigrant et un réfugié ?

Oui. 'Un réfugié est une personne qui a été forcée de fuir son pays à cause de persécutions, de guerres ou de violences. Un réfugié a une crainte bien fondée de persécution pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'opinion politique ou d'appartenance à un groupe social particulier. Très probablement, il ne peut pas rentrer chez lui ou a peur de le faire. La guerre et la violence ethnique, tribale et religieuse sont les principales causes des réfugiés fuyant leur pays.'

Un immigrant est une personne qui a choisi de quitter son pays d'origine pour s'installer dans un autre pays.

11. Tous les immigrants sont-ils 'illégaux' ?

Non, tous les immigrants ne sont pas nécessairement sans-papiers (*undocumented*).

12. Quelle est la différence entre un sans-papiers et un 'illégal' ?

Le terme correct pour quelqu'un qui est entré sans permission / inspection est sans-papiers (*undocumented*). Le terme illégal est déshumanisant.

13. Les élèves sans-papiers (*undocumented*) peuvent-ils aller à l'école ?

Oui. Les élèves sans-papiers ont droit à une éducation publique gratuite. En 1982, la Cour suprême des États-Unis dans la célèbre affaire Plyler contre Doe (*Plyler vs. Doe*) a garanti le droit des enfants sans-papiers d'aller à l'école.

14. Est-ce que les élèves sans-papiers et en voie d'aller à l'université peuvent faire une demande à la FAFSA ?

Non. *Plyler vs. Doe* ne garantit pas aux élèves sans-papiers et en voie d'aller à l'université le droit à un enseignement post-secondaire. Les élèves sans-papiers ne peuvent pas recevoir d'aide financière fédérale. Cependant, différents États ont des lois différentes sur les élèves sans-papiers.

15. Où peuvent les élèves obtenir une aide financière ?

Il y a cinq États qui offrent une aide financière (pas l'aide fédérale) aux élèves sans-papiers : la Californie, le Nouveau-Mexique, le Texas, le Minnesota et Washington. En Pennsylvanie, différentes universités et collèges ont des règles différentes. Dans de nombreux collèges et universités en Pennsylvanie, les élèves sans-papiers sont autorisés à s'inscrire, mais ils doivent payer les frais de scolarité attribués aux élèves étrangers.

16. Existe-t-il des états qui permettent aux élèves sans-papiers de fréquenter les collèges et les universités et qui paient également des frais de scolarité dans l'État ?

Oui. Il y a vingt états qui le font : la Californie, le Colorado, le Connecticut, la Floride, l'Hawaï, l'Illinois, le Kansas, le Maryland, le Michigan, le Minnesota, le Nebraska, le New Jersey, le New York, l'Oklahoma, l'Oregon, le Rhode Island, le Texas, l'Utah, Washington, Wisconsin. Cependant, il existe des différences entre ces États. 'Certains offrent des frais de scolarité dans l'État, indépendamment du statut – les états de Californie, Hawaï, Nouveau-Mexique, Minnesota, Oklahoma, Oregon, Texas et Washington ont tous ces politiques, pour la plupart exigent seulement qu'un élève fréquente un lycée de

l'état pour 2 ou 3 années. D'autres États lient les avantages de la scolarité à l'obtention de DACA – les états de l'Arizona, l'Alabama, le Massachusetts, le New Hampshire, l'Ohio et la Virginie ont promulgué des politiques permettant aux bénéficiaires de DACA d'établir la résidence pour les frais de scolarité et de recevoir certains droits de scolarité.'

17. Qu'en est-il de l'aide financière ? Existe-t-il des états qui permettent aux élèves sans-papiers de recevoir une aide financière de l'état ?

Oui. 'Au moins six états - la Californie, le Minnesota, le Nouveau-Mexique, l'Oregon, le Texas et Washington - permettent actuellement aux élèves sans-papiers de recevoir une aide financière de l'État.'

18. Existe-t-il des états où il y a une interdiction pour les élèves sans-papiers de recevoir des frais de scolarité dans l'état ?

Oui. 'Trois États - l'Arizona, la Géorgie et l'Indiana - interdisent spécifiquement les taux de scolarité dans l'état pour les élèves sans-papiers.'

19. Y a-t-il des états qui interdisent aux élèves sans papiers de fréquenter le collège même s'ils paient de leur poche ?

Oui. Il y a trois états qui interdisent aux élèves sans-papiers de s'inscrire dans les universités et les collèges : la Caroline du Sud, l'Alabama et la Géorgie.

20. Comment puis-je soutenir et encourager mes élèves à poursuivre leurs études s'ils ne peuvent pas obtenir d'aide financière ?

Il y a un certain nombre d'organisations qui ont consacré des bourses d'études spécifiquement pour les élèves sans-papiers. Quelques-unes d'entre elles sont :

www.thedream.us

www.salef.org

www.maldef.org

www.latinocollegedollars.org

www.unitedwedream.org

www.scholarshipsforhispanics.org

21. Qu'est-ce que la DACA ?

DACA signifie Action différée pour les arrivées d'enfants (*Deferred Action for Childhood Arrivals*). DACA est venue comme une réponse au Congrès n'ayant pas adopté le *Dream Act*, qui aurait donné un 'statut de résident légal' aux personnes sans-papiers qui sont arrivées aux États-Unis comme mineurs. Le 15 juin 2012, le président Barack Obama a signé un décret qui visait spécifiquement certaines personnes 'qui sont venues aux États-Unis comme des enfants et répondent à plusieurs lignes directrices', qui peuvent demander l'examen d'un différé d'action pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement. Elles sont également admissibles à l'autorisation de travail. L'action différée est un recours au pouvoir discrétionnaire pour différer l'action de renvoi contre une personne pendant une certaine période de temps. L'action différée ne donne pas le statut légal.' DACA n'est pas une loi.

22. Qui peut faire une demande à la DACA ?

Il existe de très strictes conditions que les individus doivent respecter avant de postuler à la DACA :

- Avoir moins de 31 ans au 15 juin 2012 ;
- Etre entré aux États-Unis avant d'avoir atteint leur 16ème anniversaire ;
- Avoir résidé en permanence aux États-Unis depuis le 15 juin 2007, jusqu'à ce jour ;
- Avoir été physiquement présent aux États-Unis le 15 juin 2012, et au moment de présenter la demande d'examen de l'action différée auprès de l'USCIS ;
- Ne pas avoir eu de statut légal le 15 juin 2012 ;

- Être actuellement à l'école, avoir obtenu le diplôme ou obtenu un certificat d'études secondaires, avoir obtenu un certificat de développement de l'enseignement général (GED), ou être un ancien combattant retraite honorablement des Garde-côtes ou des forces armées des États-Unis ;
- Et, ne pas avoir été reconnu coupable d'un crime, d'un délit grave ou de trois ou plusieurs autres délits et ne pas constituer une menace pour la sécurité nationale ou la sécurité publique.

23. J'aimerais en savoir plus sur la DACA. Où les enseignants peuvent-ils obtenir des informations fiables ?

Une excellente ressource pour les éducateurs peut être trouvée dans le site Web de la Fédération américaine des enseignants (*American Federation of Teachers*) : <http://www.aft.org/file/2109>

24. Où puis-je obtenir des renseignements supplémentaires sur les Dreamers et la DACA ?

Vous pouvez aller à : www.unitedwedream.org/dream-university/daca-toolbox

25. Existe-t-il des blogs écrits pour / par des élèves sans-papiers ?

Oui, *My (Un)Documented Life* : www.mydocumentedlife.org. 'La mission at *My (Un)Documented Life* est de fournir des informations à jour et des ressources pour les immigrants sans-papiers. [Ils] affichent des possibilités de bourses ouvertes aux élèves sans-papiers, des stratégies pour naviguer dans le système éducatif, des informations sur la façon de demander DACA / Advanced Parole, des nouvelles sur DAPA et bien plus encore. Le site fournit des nouvelles post-électorales et ce que cela signifie pour la communauté des sans-papiers et les mesures qu'ils peuvent prendre pour se protéger.'

26. Que dois-je faire si un élève sans-papiers ou un membre de sa famille partage sa crainte d'être expulsé ?

La première chose à faire est de ne pas paniquer. Il y a des ressources, des stratégies et des organismes communautaires prêts à aider.

- **Pour les élèves et familles mexicaines :** Le gouvernement mexicain a lancé une ligne d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour les résidents mexicains qui ont besoin de soutien, émotionnel ou autre, durant la transition. *Estamos Contigo Hotline* : 1-877-632-6678. Pour l'assistance et la protection du consulat, ou pour toute question d'immigration, ils peuvent contacter aux États-Unis : 1-855-6395 et du Mexique : 001 (520) 6237874.
- **New Sanctuary Movement (Nouveau Mouvement du Sanctuaire) :** Si quelqu'un voit ou est victime d'un raid à Philadelphie, il doit appeler la ligne d'urgence : 267-333-9530.
- **The Pennsylvania Immigration and Citizen Coalition (La Coalition pour l'immigration et la citoyenneté de la Pennsylvanie)** a de précieuses informations sur les droits des sans-papiers. Pour plus d'informations, visitez le site suivant : <http://www.paimmigrant.org/paisready#Raids>

27. Les enfants peuvent-ils être expulsés ?

Oui, les enfants peuvent être expulsés.

28. Est-ce que mes élèves, familles et amis sans-papiers peuvent être expulsés immédiatement ?

Non. 'Les personnes sans statut qui sont présentes aux États-Unis ont certains droits légaux et constitutionnels. Elles ont le droit d'être entendues et de faire examiner par un juge leurs cas.'

29. Je voudrais inviter certains orateurs à s'adresser à ma communauté scolaire. Où puis-je trouver des conférenciers ?

Il s'agit d'une très courte liste, mais les organisations suivantes collaborent et défendent les droits de l'immigrant.

- *Juntos Philadelphia*: <http://vamosjuntos.org/>. Juntos est une organisation d'immigrants latino située dans la partie sud de Philadelphie qui lutte pour 'nos droits humains en tant que travailleurs, parents,

jeunes et immigrants. Nous croyons que chaque être humain a droit à une éducation de qualité et à la liberté de vivre dans la dignité sans égard au statut d'immigrant.'

- *Pennsylvania Immigration and Citizens Coalition (PICC)* : <http://www.paimmigrant.org/> est un groupe diversifié qui réunit des professionnels, des défenseurs et des groupes d'immigrants d'origines différentes pour partager de l'information et des ressources, identifier des problèmes communs et préconiser des solutions.
- *Asian Americans United*: www.aaunited.org. L'AAU a travaillé dans les communautés asiatiques américaines de Philadelphie et dans des coalitions multiraciales plus larges autour de l'éducation de qualité, du leadership des jeunes, de la violence anti-asiatique, des droits des immigrants et des arts populaires et de l'entretien culturel.
- *New Sanctuary Movement*: <http://sanctuaryphiladelphia.org/>. Ce mouvement a pour mission de 'travailler à mettre fin aux injustices contre les immigrants, indépendamment du statut d'immigrant, d'exprimer un accueil radical pour tous et de veiller à ce que les valeurs de dignité, de justice et d'hospitalité soient vécues dans la pratique.'

30. Philadelphie continuera-t-elle d'être une Sanctuary City (Ville sanctuaire) ?

Oui, mais on l'appelle maintenant la Ville du 4ème Amendement (*4th Amendment City*). Le nouveau nom reflète encore les principes d'une ville sanctuaire, qui interdit presque toute communication entre l'application de la loi locale et les autorités fédérales d'immigration. Pour plus d'informations, allez à : http://www.philly.com/philly/news/politics/20161111_Kenney_Philadelphia_stays_a_sanctuary_city_despite_Trump.html

31. Existe-t-il des textes communs qui traitent de la diversité et de l'inclusion ?

Oui. <http://perspectives.tolerance.org/central-text-anthology>. 'Au cœur du programme *Perspectives* se trouve *Central Text Anthology*, une collection soigneusement préparée de textes rigoureux qui illustrent les thèmes anti-biais et répondent aux exigences des normes communes. Les textes encouragent les élèves à interroger des compréhensions communes, à envisager de multiples points de vue, à analyser et à critiquer les relations de pouvoir, et à agir pour changer les conditions injustes et inégales. Outre des textes d'information et de littérature écrits, l'Anthologie comprend des textes multimédia (clips, podcasts, interviews) et des textes visuels (caricatures, tableaux, photographies). Chaque texte au sein de l'Anthologie a été analysé quantitativement pour le niveau de scolarité CCSS et mappé aux thèmes *Perspectives* et les normes anti-biais.'

32. Mes élèves de la maternelle et les élèves de première année me disent qu'ils craignent que leurs parents ne soient renvoyés dans leur pays. Comment puis-je les aider à se détendre ?

Il y a un bon et amusant site que nos plus jeunes élèves peuvent utiliser pour des exercices créatifs : <https://app.gonoodle.com/channels/think-about-it/take-on-the-day?source=search>

33. Quelles ressources puis-je utiliser pour comprendre l'expérience de mes mineurs/migrants non accompagnés ?

Vous pouvez voir : <http://nctsn.org/trauma-types/refugee-trauma/guidance-unaccompanied>. Ce site vous permettra de mieux connaître le traumatisme subi par les mineurs/migrants non accompagnés.

34. Est-ce que le District Scolaire de Philadelphie met au point des programmes et des services pour informer les élèves, les familles et le personnel sur les questions de diversité ?

Oui. Nous organisons un forum communautaire, des possibilités de perfectionnement professionnel pour le personnel, des boîtes d'outils pour les familles et le personnel, des bibliographies annotées, une liste annotée d'organismes communautaires, etc.

